

## LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 19 mars 2019

Date et heure de la séance : 25 mars 2019 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration : 4

Absents : 2

**Présents** : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIEN - Pascal DÉCOTTE - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - M. Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M. Matthias DINIZ procuration à M. Jean-Paul PRESLE- M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Karine SOUCHAL- Mme Martine LEGRAND procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Adrienne LIBIOUL.

**Absents** : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE

**N° 19/03/25/011**

**OBJET : Groupe scolaire Henri Barbusse : Marché mission de programmiste et assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux**

Monsieur PRESLE informe le Conseil Municipal de l'existence d'un projet sur la réhabilitation du groupe scolaire Henri Barbusse. Cet équipement nécessite en effet d'être repensé afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la population cendriouse.

Monsieur PRESLE rappelle que les réflexions en cours portent également sur le pôle restauration scolaire.

Il précise que la cuisine centrale et son réfectoire seront traités en priorité.

Dans la continuité, la réhabilitation du groupe scolaire (G1, G2 et maternelle) sera programmée.

Ce projet ambitieux et structurant pour la commune nécessite l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et programmiste (cf. délibération N°18/12/19/001 du 19 décembre 2018)

Le rôle du programmiste est de transcrire les attentes et les souhaits des élus, des équipes pédagogiques et de l'ensemble des usagers dans un programme à caractère administratif, financier et technique. Le programme définira le phasage et l'enveloppe financière.

Le programmiste peut être amené à suivre la conception et la réalisation des travaux, leurs réceptions et la mise en service du nouvel équipement. La durée prévisionnelle de la mission est de l'ordre de 5 ans.

Après consultation et analyse des offres, c'est le cabinet FLORES qui a été retenu pour mener à bien cette mission pour un montant prévisionnel de 28 280.40€ TTC.

Présenté lors de la commission «finances-budget» du 18 mars 2019 ce point a reçu un avis favorable.

Le Conseil Municipal est donc invité à:

- valider le choix du cabinet FLORES comme programmiste du projet de réhabilitation du groupe scolaire Henri Barbusse,
- autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint aux Finances à signer tout document utile relatif à ce projet.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

Le Maire,



**Hervé PRONONCE.**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 2 avril 2019  
Reçu en Préfecture le 2 avril 2019

Le Directeur Général des Services,

  
Jérémy FONTFREYDE.